



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 73522

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la violence et la haine envers la France véhiculées par les textes de certains groupes musicaux de rap. Ceux-ci, sous couvert du principe de liberté d'expression, appellent au meurtre, au viol et incitent à la haine en des termes insultants et dégradants. S'il est nécessaire de préserver la liberté d'expression de chaque citoyen, il est indispensable de poser des limites dès lors que le contenu de ces textes incite au crime et au délit et dépasse le cadre de l'expression artistique. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour encadrer et contrôler ces débordements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73522

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 856

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)